

Hiver 2011-2012

Neige : une mobilisation de tous

L'hiver arrive avec son lot d'intempéries, neige-verglas, qui perturbent le fonctionnement de notre agglomération et la vie de tous. Afin d'anticiper au mieux la saison hivernale, il importe de rappeler le rôle de chacun :

• La Communauté Urbaine de Lyon

Elle détient la compétence Voirie (entretien - propreté - viabilité hivernale). Elle a mis en place un dispositif permanent de 350 agents mobilisables, 250 employés d'entreprises sous traitantes et 92 véhicules équipés, pour traiter 2600 kms de voies.

Sur Sainte Foy-lès-Lyon et la Mulatière, une saleuse est mise à disposition par le Grand Lyon (environ 2 heures sont nécessaires pour traiter les 45 kms de route) et des brigades à pieds interviennent dans les secteurs difficiles d'accès.

Le Grand Lyon intervient selon une hiérarchisation des priorités :

- niveau 1 = grands axes au trafic dense, voies d'accès aux pôles d'activités, communes, hôpitaux, écoles...*
- niveau 2 = voies de liaison interquartiers.*

Dès lors que les conditions de circulation sont satisfaisantes, l'ensemble des moyens est orienté vers les autres voies.

À Sainte Foy, la ligne C20 est considérée comme un « axe fort ». À ce titre, le tracé entier est traité par une saleuse qui vient du dépôt de Lyon.

Un standard téléphonique durant cette période est mis en place à l'attention des usagers :

Standard Neige Public : 04 78 95 88 44

• Les communes

Elles ont la charge du déneigement des espaces communaux. À Sainte Foy, un plan neige est mis en place par mobilisation d'agents bâtiments et espaces verts.

Ces agents ont en charge le déneigement des bâtiments publics (mairie, écoles, crèches, église...). Ils interviennent ensuite, en complément du Grand Lyon, sur les parkings et en cas d'épisodes de grande ampleur en fonction de leurs moyens, sur des voies secondaires à forte déclivité.

• Les usagers

Ils ont la responsabilité de déneiger les voies des lotissements, les voies privées et les trottoirs, selon arrêté du Maire (à Sainte Foy, arrêté du 10 juillet 2003).

Quelques conseils aux usagers

Avant les intempéries

- *S'équiper de sel et d'une pelle.*
- *Élaguer les arbres au droit des propriétés pour éviter les chutes de neige ou de branches sur la voie publique.*
- *Prévoir les équipements nécessaires (pneus neige, chaînes), notamment pour les personnes résidant sur les hauteurs de l'agglomération.*

Pendant la période neigeuse

- *Faciliter l'intervention des engins de déneigement en se garant sur le côté de la voie.*
- *Rester patient et prévoir des temps de déplacement plus longs.*
- *Reporter, si possible, son mode de déplacement vers le métro, le tramway, voire les bus.*
- *Ne pas abandonner son véhicule sur la voie publique.*
- *Déneiger les trottoirs, les accès, les voies privées (lotissement).*
- *Porter des chaussures adaptées afin d'éviter toute glissade.*
- *Faire attention aux chutes de neige et de glace des toitures et des chéneaux.*
- *Si possible, écarter les passants des zones dangereuses par tout moyen approprié.*

Les sapeurs pompiers sont là pour le secours aux biens et aux personnes, et uniquement pour cela; il ne faut pas les appeler pour déneiger.

Pour suivre l'avancement des travaux de dégagement des voies des 57 communes du Grand Lyon, le standard neige est ouvert dès les premières chutes de neige et jusqu'à la fin des opérations de déneigement :

Tél : 04 78 95 88 44

Pour l'information sur les conditions de circulation :

- *Suivre l'information trafic transmise sur les radios locales.*
- *Contacteur Info trafic : 0800 15 30 50.*